

VOTRE FORMATION PERMIS AAC (conduite accompagnée)

LE PRINCIPE

Inscription à partir de 15 ans

Les accompagnateurs : accord de votre assureur, être âgé de 23 ans, avoir 5 années de permis

Avantages : acquisition d'expérience, assurance jeune conducteur moins chère, période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3 en permis B traditionnel)

Un ou plusieurs accompagnateurs, un ou plusieurs véhicules (boîte à vitesses manuelle ou automatique)

Formation initiale en auto-école : 1 heure d'évaluation pratique, code de la route, formation pratique (20 heures de conduite minimum obligatoires, 2 heures de rendez-vous préalable avec les accompagnateurs)

Suivi de votre apprentissage : 1 an de conduite accompagnée et 3000 kilomètres minimum ; 1^{er} rendez-vous pédagogique obligatoire pour assurer le suivi (à partir de 1000 km ou dans les six premiers mois)

Préparation à l'examen pratique (2^{ème} rendez-vous pédagogique, deux mois maximum avant examen)

L'examen pratique dès 17 ans ½ si conditions respectées

VOTRE INSCRIPTION

Documents à fournir :

- Photos avec signature numérique conformes pour ANTS (code e-photo)
- Copie recto-verso carte d'identité en cours de validité (si détenteur permis AM / BSR, copie recto-verso de celui-ci)
- Copie ASSR 2^{ème} niveau
- Copie attestation de recensement (si plus de 16 ans)
- Copie attestation JAPD (si celle-ci réalisée)
- Copie justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (facture d'eau, téléphonie, internet, avis d'impôts...)
- Copie recto-verso carte d'identité parent, avec attestation sur l'honneur d'hébergement
- 1 enveloppe format A5, avec deux timbres
- Mandat ANTS pour validation dossier (facultatif)
- Fiche de renseignements jointe

NOTRE AGENCE – HORAIRES D'OUVERTURE

CER CORREZE FORMATION, 15 avenue Winston Churchill, 19000 TULLE

05/55/27/25/60 correzeformation@orange.fr

Facebook – www.correzeformation.com

Bureau ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h ; et le samedi de 9h à 12h

L'ÉVALUATION DE CONDUITE

Une heure d'évaluation pratique est obligatoire au début de votre formation.

Cette heure va permettre de vous situer par rapport au nombre d'heures de formation pratique prévisionnel (en vue d'établir le contrat de formation), en tenant compte de vos aptitudes techniques, de votre expérience, de vos connaissances, de votre compréhension, de votre perception et de votre émotivité.

LE CODE DE LA ROUTE (ETG) – HORAIRES D'OUVERTURE

Livre de code indispensable – 11 thématiques à travailler

Accès professionnel internet en plus du livre et des tests en agence (vivement conseillé pour accompagnement)

Forfait valable 1 an (**attention, ce forfait débute dès votre inscription ; votre signature vous engage dans la formation, et même si, pour quelle que raison que ce soit, vous vous ne venez pas ou peu faire du code dans nos locaux, les montants engagés pour votre forfait code, inscriptions et fournitures (facture initiale) ne vous seront pas remboursés**).

Horaires du code en annexe. Stage code accéléré 3 jours pendant les vacances scolaires, compris dans le forfait code de la route.

Mais aussi....

Notre agence de Tulle, à la Préfecture, proche du lycée Edmond Perrier, 40 avenue Charles De Gaulle, 05/44/40/07/98 : tests et corrections non-stop avec moniteur, du mardi au vendredi, de 9h à 12h, et de 14h à 19h ; le samedi de 9h à 12h. **Accès possible à toutes les agences.**

Notre agence à Brive, 17 avenue Pierre Sépard, proche du lycée Cabanis : tests et corrections en autonomie tous les matins de 10h à 12h (sauf le lundi) et l'après-midi de 14h à 17h (sauf le samedi) ; avec un enseignant, de 17h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 14h à 16h les mercredi et samedi (stage de code accéléré – 3 jours – pendant vacances scolaires).

L'EXAMEN DU CODE

Vous êtes régulièrement entre 2 et 6 fautes à l'entraînement : examen en vue

Examen auprès de fournisseurs privés (La Poste ou SGS)

Date d'examen disponible avec peu de délai

Redevance de 30 € que nous payons auprès de l'opérateur

5 fautes maximum pour être reçu ; résultat connu 3 à 5 heures maximum après examen

LA CONDUITE

1 heure d'évaluation pour déterminer le volume d'heures de formation envisagé

20 heures de conduite obligatoires (sauf cas particulier, annulation, suspension,)

Heures de conduite sur rendez-vous, du lundi 9h au samedi 17h, suivant disponibilités

Possibilité de vous prendre au lycée, au travail, à domicile (sous réserve éloignement)

Attention, toute leçon non décommandée 48h à l'avance (sauf cas de force majeure) sera facturée et exigible

LA FIN DE FORMATION INITIALE

Votre niveau technique et de sécurité est satisfaisant.

Programmation du rendez-vous préalable à votre période de conduite accompagnée ; présence obligatoire d'un ou des accompagnateurs.

Avertir votre assureur du début de la conduite accompagnée avec les documents attestant la fin de formation en école de conduite, et nous fournir les documents que vous donne votre assureur.

Vous devez donc à partir de ce jour effectuer une année minimum et 3000 kilomètres minimum avec vos accompagnateurs.

LE SUIVI DE VOTRE FORMATION – RENDEZ VOUS PEDAGOGIQUE

Aux premiers 1000 kilomètres, ou dans les 6 premiers mois de votre apprentissage, vous serez convoqués pour le 1^{er} rendez-vous pédagogique pour faire un premier bilan. Deux heures théoriques et une heure pratique sont obligatoires.

Un 2^{ème} rendez-vous pédagogique sera programmé environ deux mois avant votre examen pratique, en vue d'une préparation spécifique pour l'épreuve.

Un rendez-vous pédagogique supplémentaire peut être mis en place dans le cas où les deux RVP obligatoires sont trop espacés.

L'EXAMEN PRATIQUE

Examen à 18 ans, ou par commodité, à partir de 17 ans ½ si vous remplissez les conditions nécessaires (1 an et 3000 kilomètres)

Vous êtes prêt.... Examen avec inspecteur du permis de conduire.

32 minutes, parcours ville et route, vérifications du véhicule et question sécurité

Résultat connu 48h après l'examen, par l'école de conduite ou par internet

ATTENTION : Au moment de votre examen pratique, toutes vos factures doivent être soldées. Si tel n'était pas le cas, vous ne serez pas présenté à l'examen.

LE FINANCIER

Plusieurs options.....

Option 1 : paiement à la facture

1^{ère} facture comprenant frais d'inscription, fournitures, forfait code

2^{ème} facture pour examen code de la route

Factures suivantes, toutes les 5 heures de conduite

Facture du 1^{er} rendez-vous pédagogique

Facture 2^{ème} rendez-vous pédagogique

Facture heures de préparation conduite examen et examen pratique

Option 2 : versements d'avance sous forme d'échéancier, régularisation en fin de formation initiale

Vous anticipez vos versements en fonction du montant initial ou échéancier 4 paiements sur formation initiale

Vous ajustez en cours de formation

Option 3 : le permis à 1€

Votre banque, après accord, verse à l'école de conduite une avance sur la formation, dans une limite de 1200 €

Le principe : vous remboursez 1€ par jour, soit 30€ par mois, à votre banque.

Avantages : prêt sans intérêts, pour faciliter l'accès au permis de conduire ; vous lissez votre dépense formation

Protection : l'école de conduite a l'obligation de posséder une garantie financière qui vous rembourse en cas de fermeture par exemple

Obligation : si la formation coûte plus de 1200 €, vous devez financer le restant dû (les banques proposent un financement supplémentaire de 300€ sur le même principe)

Sur toutes les options :

Au moment de l'examen code de la route : l'inscription, les fournitures, le forfait code et la redevance de l'examen doivent être réglés.

Au moment de la fin de formation initiale : les heures de conduite doivent être réglées

Au moment de l'examen pratique : votre compte élève doit être soldé